

## Information aux CAE

Chers collègues,

Nous sommes heureux de pouvoir vous adresser les résultats des consultations de compagnies d'assurance portées en commun par les deux réseaux COPEA ET COOPERER POUR ENTREPRENDRE.

Une vingtaine d'assureurs ont été sollicités suite aux préconisations des CAE ou par repérage de notre part. Seuls trois ont répondu. La Macif (Siège), l'agence Vallet le Gall (Nantes, appuyé par leur direction régionale AXA\*), l'agence Bouveau (Lyon appuyé par la direction régionale Rhône Alpes Générali).

Le groupe de travail commun aux deux réseaux était composé de Caroline Lacoëntre (Association Copéa), Sarah Buih (CAE Solstice – Copéa), Alain Bouchon (Aceascope – CPE), Thierry Rousselot (CAE Ouvre boites 44 – CPE), Dominique Babilotte (CPE).

Nous avons réalisé un cahier des charges au premier trimestre 2017 portant sur les RC pro généralistes, bâtiment, agriculture, sur les assurances dirigeants, flottes véhicules, stocks ESA, Locaux. Les assureurs en ont été destinataires en mars.

Les réponses ont été étudiées en juin.

Les critères suivants ont guidé notre appréciation des propositions : Tarif, niveau de garantie, promesse de service, étendue de la proposition, éthique de la compagnie, valeurs ESS

Après un premier retour aux assureurs, nous avons obtenus de leur part des améliorations sensibles de leurs conditions, qui nous ont été présentées en septembre.

Les réponses apportées et étayées, à ce jour portent sur les RC pro généralistes et Bâtiment. Nous continuerons à interroger conjointement les compagnies sur les autres couvertures (Locaux, Stocks, Flotte etc...).

### Conclusions de la consultation :

Chaque proposition présente des intérêts. Les trois compagnies sont retenues comme partenaires des deux réseaux, avec pour chacune une préconisation de la part du groupe de travail (Cf : ci-dessous). Chaque CAE étant totalement libre de s'adresser à l'une ou l'autre compagnie ou à une autre compagnie, cela va de soi.

Nous signerons dans les jours qui viennent une convention tripartite avec chaque assureur. Toutefois nous vous adressons, avant la signature officielle, les éléments qui vous permettront de vous déterminer avant le 30 octobre (souvent date limite de résiliation pour 2018). Nous avons conscience que cela ne vous laisse que peu de temps mais nous n'avons pas été maîtres des agendas des partenaires.

Les conventions seront signées pour deux ans et pourront faire l'objet d'une nouvelle mise en concurrence à cette échéance.

Voici nos analyses et préconisations : (L'ordre ci-dessous ne signifie pas une hiérarchie de notre part)

Préconisations :

**L'offre Macif est à privilégier pour les CAE :**

> Souhaitant disposer d'une plateforme numérique de navette (qui sera en test dans des CAE à partir d'octobre) qui devrait faciliter le travail administratif

> Souhaitant entretenir et développer un partenariat avec une organisation de l'Economie Sociale et Solidaire

> Souhaitant bénéficier de l'expérience forte en accompagnement de CAE

> Ayant un chiffre d'affaires < 500 K€ (Meilleur rapport Tarif/ couverture)

**Le point fort de la proposition :** La MACIF réorganise son service, et étoffe son équipe dédiée aux CAE et a créé un logiciel spécifique pour les CAE.

**Le point de vigilance :** Tarification peu favorable aux métiers intellectuels.

**L'offre du Cabinet Le Gall Vallet pour AXA est à privilégier pour les CAE :**

> Du bâtiment.

**Le point fort de la proposition :** Professionnalisme, bonne connaissance du secteur et expérience avérés

**Le point de vigilance :** offre peu adaptée aux généralistes

**L'offre du Cabinet Bouveau pour GENERALI est à privilégier pour les CAE :**

> Souhaitant un partenaire réactif

> Souhaitant obtenir le meilleur rapport Tarif/ couverture

> Souhaitant disposer d'une seule et simple tarification (pas de différence entre activités intellectuelles et autres)

**Le point fort de la proposition :** Simple et économique

**Le point de vigilance :** Cabinet « de taille modeste », quid de la montée en puissance éventuelle ?

Pièces jointes :

- Les réponses des trois assureurs
- Le tableau comparatif
- Les coordonnées des référents chez nos assureurs partenaires.

\*Dans la pratique des Compagnie d'assurances, un seul cabinet de courtier ou d'agent est habilité à répondre pour une compagnie.